



Saisie des vœux uniques, vœu géographique obligatoire, affectation à titre définitif sur le vœu géographique, nouveau logiciel de traitement, modalités de prises en compte des priorités légales... les mouvements départementaux 2019 ne s'annoncent pas sous les meilleurs auspices.

En effet, la prise en compte des priorités légales comme le rapprochement de conjoint ne sont toujours pas bien comprises par les administrations locales, les restrictions des saisies, se confirment et les interrogations informatiques existent.

Les organisations syndicales appellent ainsi le ministère à suspendre ces nouvelles modalités et demandent l'ouverture de négociations pour porter d'autres revendications sur l'organisation des mouvements.

NOM	PRENOM	ECOLE	SIGNATURE

A scanner et à retourner à :

SNUipp- FSU 40 : snu40@snuipp.fr

SE-UNSA 40 : 40@se-unsa.org

SNUDI-FO 40 : snudi-fo40@wanadoo.fr